Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le 22/01/2026
ID : 085-258502962-20260120-D007_BUR200126-DE

D007-BUR200126

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON
Excusés : MM. Christophe HOGARD, Yannick SOULARD
Date de convocation : 8 janvier 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Subvention à l'association Trivabien pour l'année 2026

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que l'association Trivabien, dont les adhérents sont le personnel de Trivalis, a été créée le 10 mars 2005 dans le but d'organiser des manifestations festives et de loisirs et d'obtenir des prix préférentiels auprès de divers organismes entre autres dans les domaines de loisirs et de culture, à l'attention de ses adhérents et de leurs familles.

Considérant que l'association Trivabien sollicite pour l'année 2026 l'octroi d'une subvention pour soutenir son fonctionnement et ses actions.

Considérant l'effectif du syndicat

Considérant le rapport d'activité 2025 de l'association présenté au bureau ;

Considérant les projets de l'association et l'objet de ses actions ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Accepter** de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Trivabien pour 2026.
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Trivabien pour 2026.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 21/01/2026
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 21/01/2026
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).